



RAPPORT SUR LE BUDGET COMMUNAL POUR L'EXERCICE 2013

(art. L 1122-23 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation)

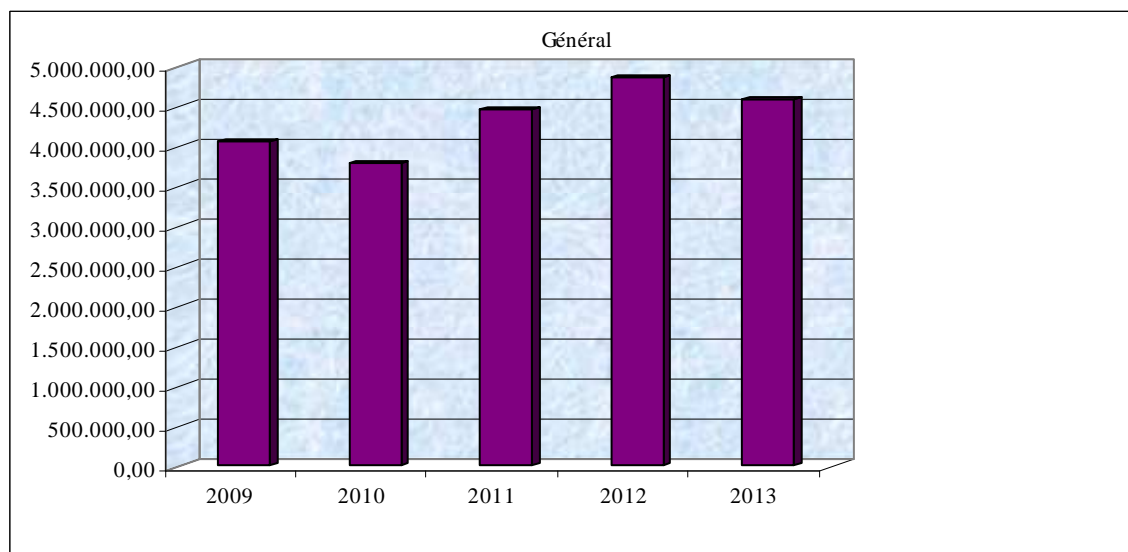
I. BUDGET ORDINAIRE

1. RECAPITULATIF

<u>Exercice propre</u> :	recettes	47.851.163,84 €
	dépenses	47.342.244,11 €
	boni	508.919,73 €
<u>Exercices antérieurs</u> :	recettes	4.864.896,26 €
	dépenses	780.297,95 €
	boni	4.084.598,31 €
<u>Prélèvements</u> :		
<u>Résultat général</u> :	boni	4.593.518,04 €

Evolution des soldes budgétaires

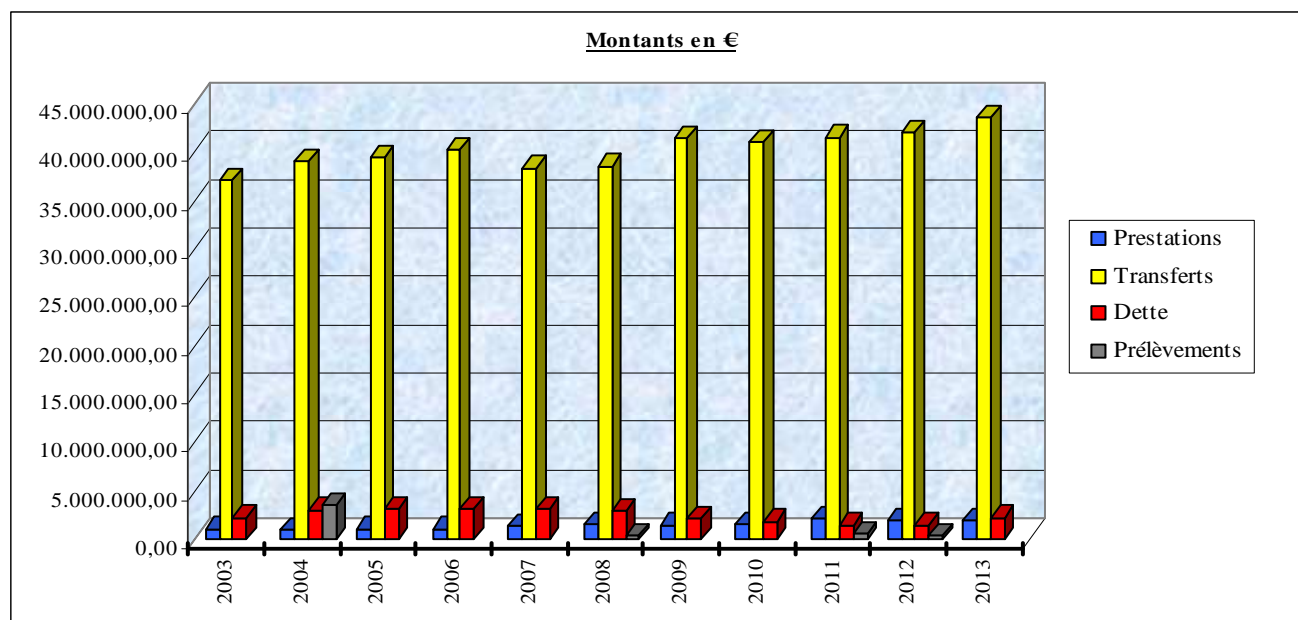
Années	Résultat général
	€
2009	4.069.660,89
2010	3.788.923,15
2011	4.453.650,46
2012	4.858.238,73
2013	4.593.518,04



2. LES RECETTES

Ventilation économique

Années	Prestations	%	Transferts	%	Dettes	%	Prélèvements	%	Total
	€		€		€		€		€
2003	1.085.355,88	2,68	37.107.113,25	91,77	2.242.283,40	5,55			40.434.752,53
2004	1.032.395,36	2,21	39.037.908,16	83,67	3.015.567,99	6,46	3.571.873,00	7,66	46.657.744,51
2005	1.045.579,86	2,39	39.464.805,93	90,32	3.184.877,78	7,29			43.695.263,57
2006	1.090.416,53	2,45	40.225.235,91	90,40	3.183.210,39	7,15			44.498.862,83
2007	1.394.463,42	3,25	38.367.682,59	89,42	3.145.750,44	7,33			42.907.896,45
2008	1.568.382,29	3,61	38.607.414,13	88,70	2.952.420,57	6,78	400.000,00	0,92	43.528.216,99
2009	1.484.355,73	3,31	41.415.455,97	91,95	2.139.962,72	4,75			45.039.774,42
2010	1.588.293,62	3,57	41.055.409,12	92,23	1.871.604,14	4,19			44.515.306,88
2011	2.141.013,08	4,68	41.528.138,87	90,75	1.506.058,19	3,28	584.628,99	1,28	45.759.839,13
2012	1.958.481,79	4,27	42.041.350,38	91,75	1.467.023,46	3,19	356.082,01	0,78	45.822.937,64
2013	1.978.275,51	4,13	43.635.609,09	91,19	2.237.279,24	4,67			47.851.163,84



Recettes de "prestations".

En 2011, les recettes de prestations ont considérablement augmenté par rapport aux années antérieures. Deux raisons expliquaient cette hausse. Les gestionnaires de réseaux (gaz et électricité) ont dû payer aux communes une redevance pour l'occupation du domaine public et la ville a octroyé une avance de trésorerie récupérable à l'ASBL Sports & Loisirs.

Ces recettes ont été individualisées sous des codes économiques de prestations.

En 2012, l'ASBL Sports & Loisirs n'a plus demandé d'avance de trésorerie récupérable, d'où la diminution des recettes de prestations cette année-là.

Recettes de "transferts".

Les recettes de transferts augmentent de 1.594.258,71 € par rapport à 2012 et représentent 91,19 % du montant total des recettes et se répartissent comme suit :

- fonds	6.798.717,92 €	15,58 %
- impôts	25.138.639,65 €	57,61 %
- subventions	7.961.858,18 €	18,25 %
- conventions Electrabel	3.700.000,00 €	8,48 %
- remboursement des emprunts par autorités subsidiantes	36.393,34 €	0,08 %

Une des raisons de cette augmentation est l'inscription à l'article 351/485-48 "Contributions des autres communes dans les frais du Service Régionale d'Incendie" en fonction de la nouvelle clé de répartition des frais des Services Régionaux d'Incendie établie par Monsieur le Gouverneur de la province.

A noter aussi la perte d'une recette de plus de 221.000,00 € par rapport à l'exercice 2012 de la taxesur la force motrice en raison de l'arrêt de moteurs de la centrale nucléaire.

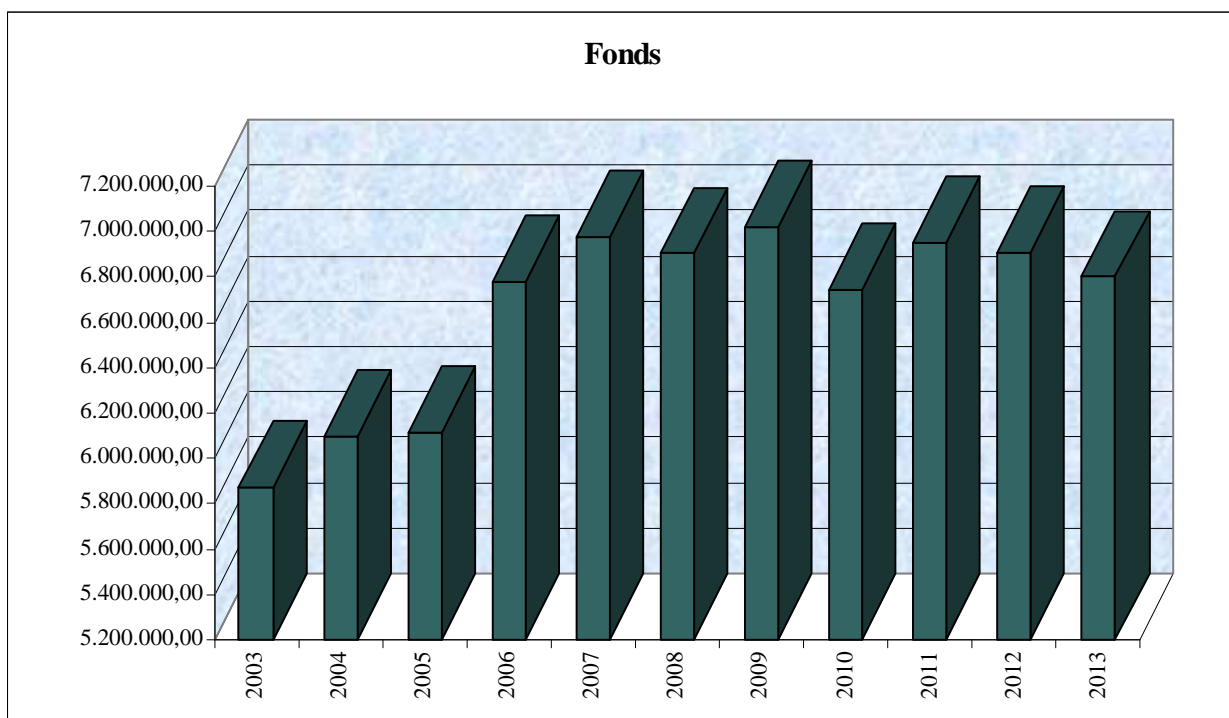
Recettes de "dette".

Les recettes de dette augmentent de plus de 770.000,00 € par rapport au compte 2012.

Cette augmentation s'explique par le fait que nous avons pu réinscrire la ristourne complémentaire de la Région Wallonne sur les prêts de trésorerie d'aide extraordinaire contractés pour couvrir les déficits hospitaliers pour un montant de 755.294,00 €.

Evolution du fonds des communes

Années	Fonds	Recettes totales	%
	€	€	
2003	5.872.639,63	40.434.752,53	14,52
2004	6.093.802,63	46.657.744,51	13,06
2005	6.116.986,77	43.695.263,57	14,00
2006	6.781.262,53	44.498.862,83	15,24
2007	6.973.240,34	42.907.896,45	16,25
2008	6.902.238,78	43.528.216,99	15,86
2009	7.016.149,63	45.039.774,42	15,58
2010	6.743.338,45	44.515.306,88	15,15
2011	6.952.639,10	45.759.839,13	15,19
2012	6.909.131,74	45.822.937,64	15,08
2013	6.798.717,92	47.851.163,84	14,21

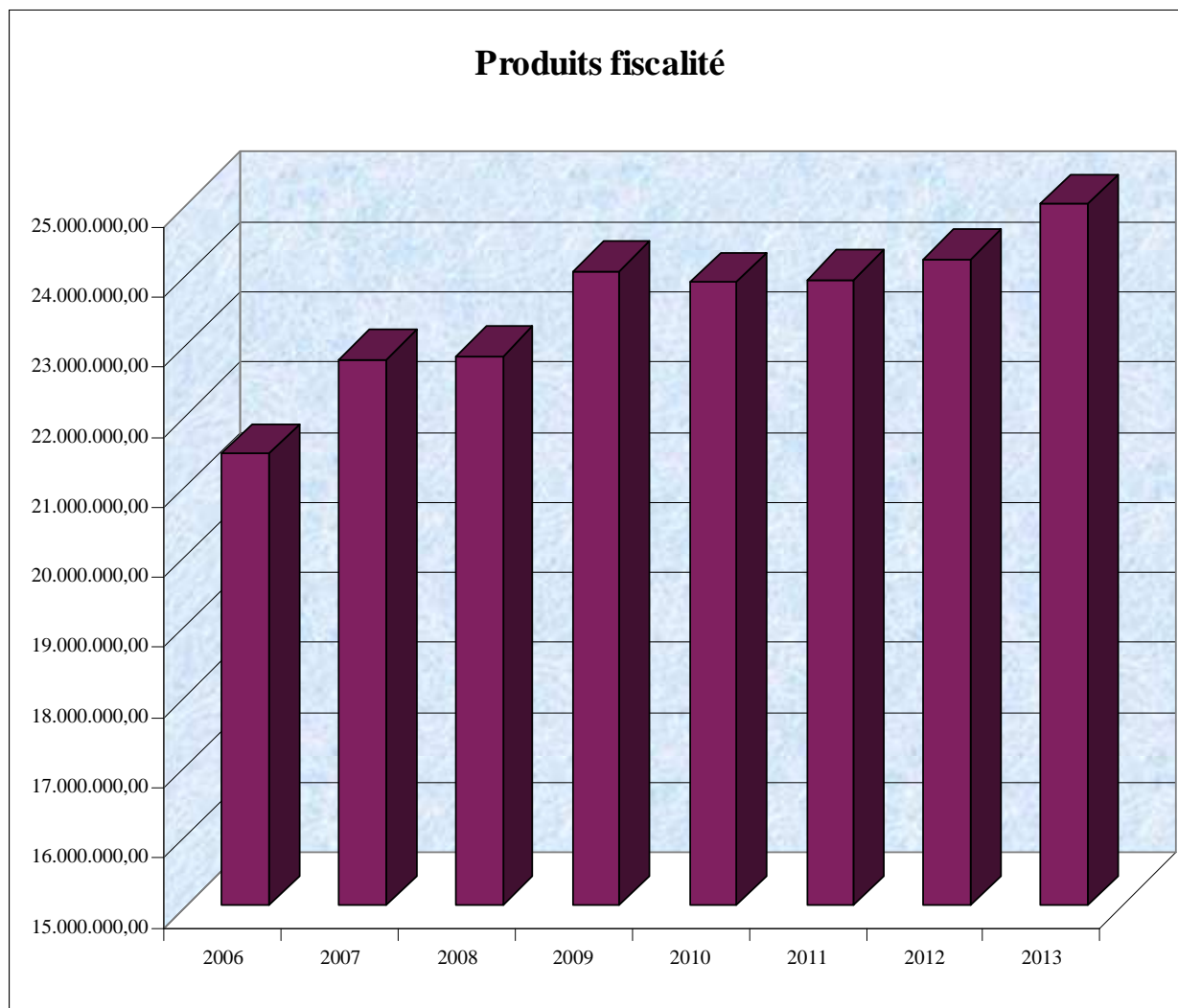


Les dispositions prévues à l'article L 1332-24 du code de la démocratie locale et de la décentralisation prévoient l'octroi d'une dotation complémentaire à la dotation au fonds des communes pour autant que deux conditions soient respectées : d'une part, la commune doit avoir bénéficié d'une "dotation logements publics ou subventionnés" au travers de la répartition du fonds des communes et d'autre part, les taux adoptés par la commune pour les taxes communales additionnels à l'impôt des personnes physiques et au précompte immobilier ne peuvent être inférieurs à ceux adoptés en 2008. Notre ville remplit ces conditions.

En vertu des ces dispositions, nous espérons pouvoir inscrire une recette complémentaire de 60.073,72 € à l'article 02110/466-01 "Fonds des communes - Dotation complémentaire".

La Direction générale opérationnelle des pouvoirs locaux ne nous a pas autorisé à inscrire cette recette dans le budget initial. Nous l'intégrerons dans une future modification budgétaire.

Evolution de la fiscalité



Evolution des divers types de taxes

Années	Additionnels P.I.	%	Additionnels I.P.P.	%	Additionnels Autos	%	Autres taxes	%	Total
	€		€		€		€		€
2006	13.596.449,55	63,41	3.991.339,85	18,61	181.507,75	0,85	3.673.624,88	17,13	21.442.922,03
2007	13.693.277,90	60,09	4.750.383,26	20,85	188.730,78	0,83	4.154.857,31	18,23	22.787.249,25
2008	13.796.736,70	60,42	4.126.193,67	18,07	197.207,38	0,86	4.712.716,71	20,64	22.832.854,46
2009	14.146.953,32	58,84	5.149.114,90	21,42	192.293,44	0,80	4.554.744,90	18,94	24.043.106,56
2010	13.893.763,86	58,17	5.097.150,88	21,34	211.340,21	0,88	4.680.616,10	19,60	23.882.871,05
2011	14.272.509,25	59,65	5.057.909,11	21,14	221.493,25	0,93	4.373.660,50	18,28	23.925.572,11
2012	14.767.020,22	61,00	4.725.895,89	19,52	226.097,99	0,93	4.490.136,56	18,55	24.209.150,66
2013	15.743.957,33	62,63	4.985.911,08	19,83	240.032,24	0,95	4.168.739,00	16,58	25.138.639,65

Ventilation fonctionnelle

Libellés	Montants en €	%
Administration et services généraux	1.662.375,45	3,47
Sécurité	4.837.255,09	10,11
Communications	344.610,13	0,72
Economie - Commerce - Agriculture	1.472.673,32	3,08
Enseignement	1.132.601,21	2,37
Culture, Loisirs & Cultes	849.185,82	1,77
Social & Santé	1.786.261,46	3,73
Salubrité publique - Environnement	370.279,36	0,77
Urbanisme	59.863,98	0,13
Recettes non ventilables (Impôts et redevances)	25.138.639,65	52,54
Recettes non ventilables (Fonds divers)	6.798.717,92	14,21
Recettes non ventilables (Conventions diverses)	3.398.700,45	7,10
Total	47.851.163,84	100,00

La ventilation fonctionnelle fait apparaître les différentes sources de revenus, par secteur d'activité. On constate que 73,85 % proviennent de recettes non ventilables, à savoir :
fonds, impôts, convention, ...

Pour rappel, depuis 2007, les recettes théoriques du personnel enseignant payé par la Communauté française ne figurent plus au budget. L'enseignement ne procure plus que 2,37 % des recettes.

Les recettes du groupe "Sécurité" proviennent :

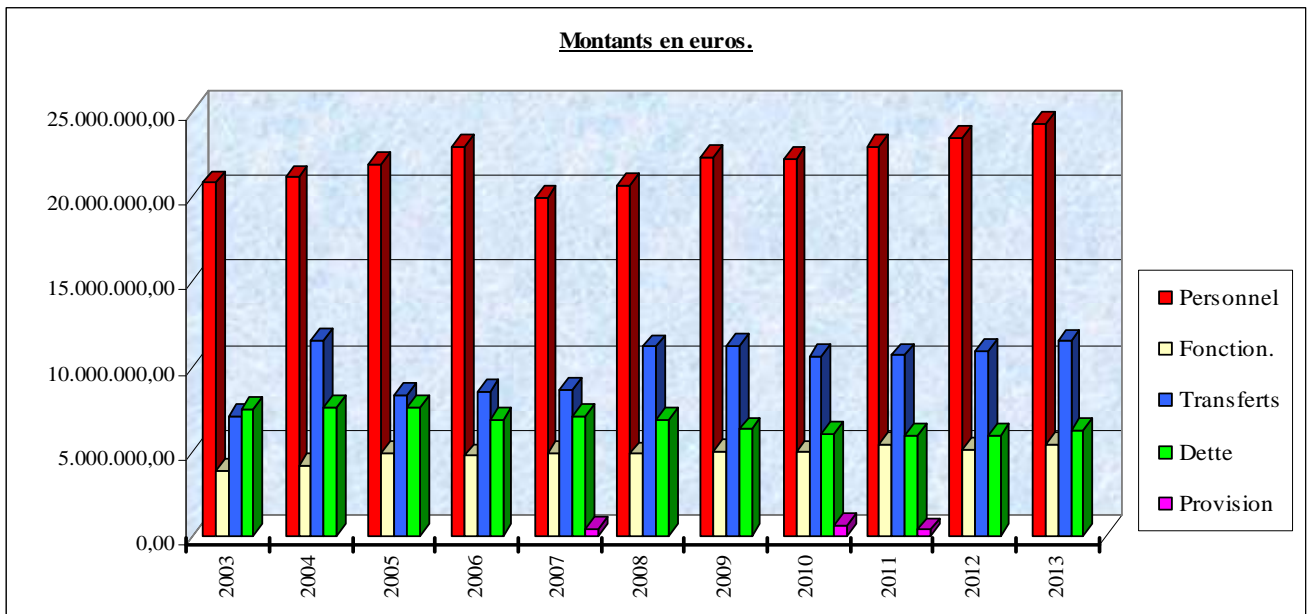
- . Pour le "Service Régional d'Incendie", notamment, de la facturation des services prestés (+/- 13,73 %), des primes A.P.E. (+/- 0,46 %), de la convention avec la centrale nucléaire (+/- 15,30 %) et de l'intervention des communes affiliées au centre-groupe (+/- 64,76 %).
- . Pour la "Prévention", des subsides (+/- 5,76 %)

Le groupe "Economie-Commerce-Industrie" retire ses revenus essentiellement des ristournes des intercommunales (89,71 %). Les recettes de ce groupe diminuent chaque année (libéralisation du secteur énergétique).

3. LES DEPENSES

Ventilation économique

Années	Personnel	%	Fonction.	%	Transferts	%	Dette	%	Provision	%	Total
	€		€		€		€		€		€
2003	20.793.177,45	53,15	3.794.709,71	9,70	7.064.461,11	18,06	7.467.436,81	19,09			39.119.785,08
2004	21.109.934,62	47,70	4.103.233,09	9,27	11.512.820,48	26,02	7.528.411,07	17,01			44.254.399,26
2005	21.925.578,47	51,41	4.829.978,70	11,32	8.326.412,07	19,52	7.567.562,00	17,74			42.649.531,24
2006	22.963.871,92	53,32	4.712.538,44	10,94	8.534.923,64	19,82	6.853.451,23	15,91			43.064.785,23
2007	19.922.172,99	48,89	4.829.316,49	11,85	8.565.841,21	21,02	7.032.371,89	17,26	400.000,00	0,98	40.749.702,58
2008	20.682.713,28	47,55	4.817.416,56	11,08	11.147.082,29	25,62	6.848.962,99	15,76			43.496.175,12
2009	22.314.789,18	49,87	4.997.965,58	11,17	11.162.654,36	24,94	6.268.589,98	14,02			44.743.999,10
2010	22.192.721,14	50,07	4.930.818,84	11,13	10.585.183,18	23,88	6.027.824,69	13,60	584.628,99	1,32	44.321.176,84
2011	22.914.714,69	50,75	5.381.589,23	11,92	10.624.005,10	23,53	5.876.640,73	13,01	356.082,01	0,79	45.153.031,76
2012	23.445.462,31	51,67	5.120.644,78	11,29	10.897.470,96	24,02	5.911.984,00	13,03			45.375.562,05
2013	24.287.941,24	51,30	5.414.325,43	11,44	11.461.965,77	24,21	6.178.011,67	13,05			47.342.244,11



Les dépenses de personnel tiennent compte de l'indexation des salaires prévue par la circulaire du 18 octobre 2012 relative à l'élaboration des budgets (page 33), des changements barémiques liés aux évolutions de carrière des agents, des allocations pour diplôme, des fonctions supérieures allouées ainsi qu'à l'augmentation de la cotisation de solidarité due par l'ensemble des collectivités locales afin de financer le fonds solidarisé de pension de l'ONSSAPL. Cette cotisation, à charge de l'employeur, est calculée en appliquant un taux qui est exprimé en pourcentage du salaire des membres du personnel nommé (26,5 % en 2013 contre 24,5 % en 2012). En 2016, cette cotisation sera de 34 %.

Les dépenses de personnel représentent 51,30 % du total des dépenses.

Les dépenses du Service Régional d'Incendie s'élèvent à 6.844.962,10 €, soit 28,18 % du total des dépenses de personnel. La réforme des Services d'Incendie devrait être effective en 2014. Les dépenses du S.R.I. deviendront des dépenses de transferts et les dépenses de personnel seront alors de +/- 40 % par rapport au total des dépenses du personnel.

Les dépenses de fonctionnement augmentent essentiellement en fonction des coûts des matières premières.

Les dépenses de transferts représentent +/- 24,21 % de l'ensemble des dépenses.

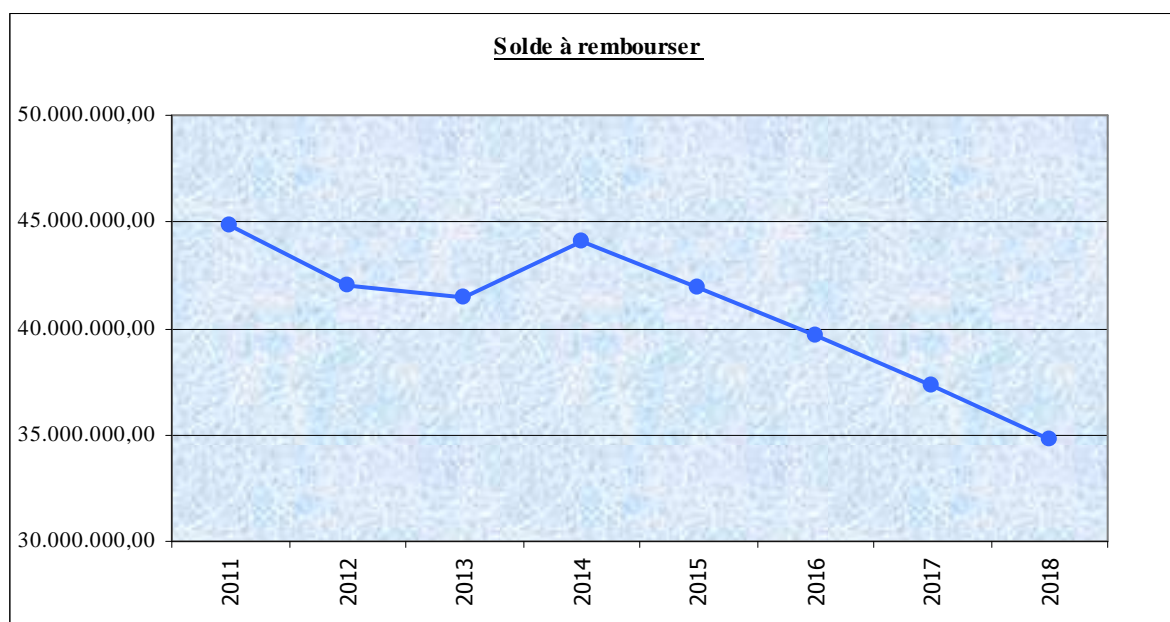
Le montant total des « transferts » est de 11.461.965,77 € dont :

- 4.343.995,42 € pour la dotation à la zone de police;
- 4.109.220,94 € pour la dotation au C.P.A.S.;
- 684.695,81 € pour l'ASBL Crèche "Petit à Petit";
- 614.300,00 € pour l'ASBL Sports et Loisirs;
- 176.093,00 € pour l'ASBL Centre Culturel;
- 124.000,00 € pour l'ASBL Office du Tourisme;
- 75.000,00 € pour l'ASBL Atelier Mosan;
- 30.000,00 € pour l'ASBL Centre d'Economie Sociale.

Les charges de la dette restent stables par rapport au volume des dépenses. Les prévisions budgétaires sont calculées selon les règles prévues dans la circulaire budgétaire : 6 mois d'intérêts pour tous les nouveaux emprunts à contracter au cours de l'exercice; 1 an d'intérêts pour la réinscription d'emprunts prévus aux exercices antérieurs.

Dettes - Évolution des soldes restant dus

Années	Solde à rembourser au "01/01" (€)
2011	44.864.519,47
2012	42.054.049,07
2013	41.429.858,40
2014	44.114.433,52
2015	41.949.224,82
2016	39.674.122,38
2017	37.331.989,81
2018	34.825.559,66



Dettes - Évolution des soldes restant dus par rapport au total des dépenses des exercices propres

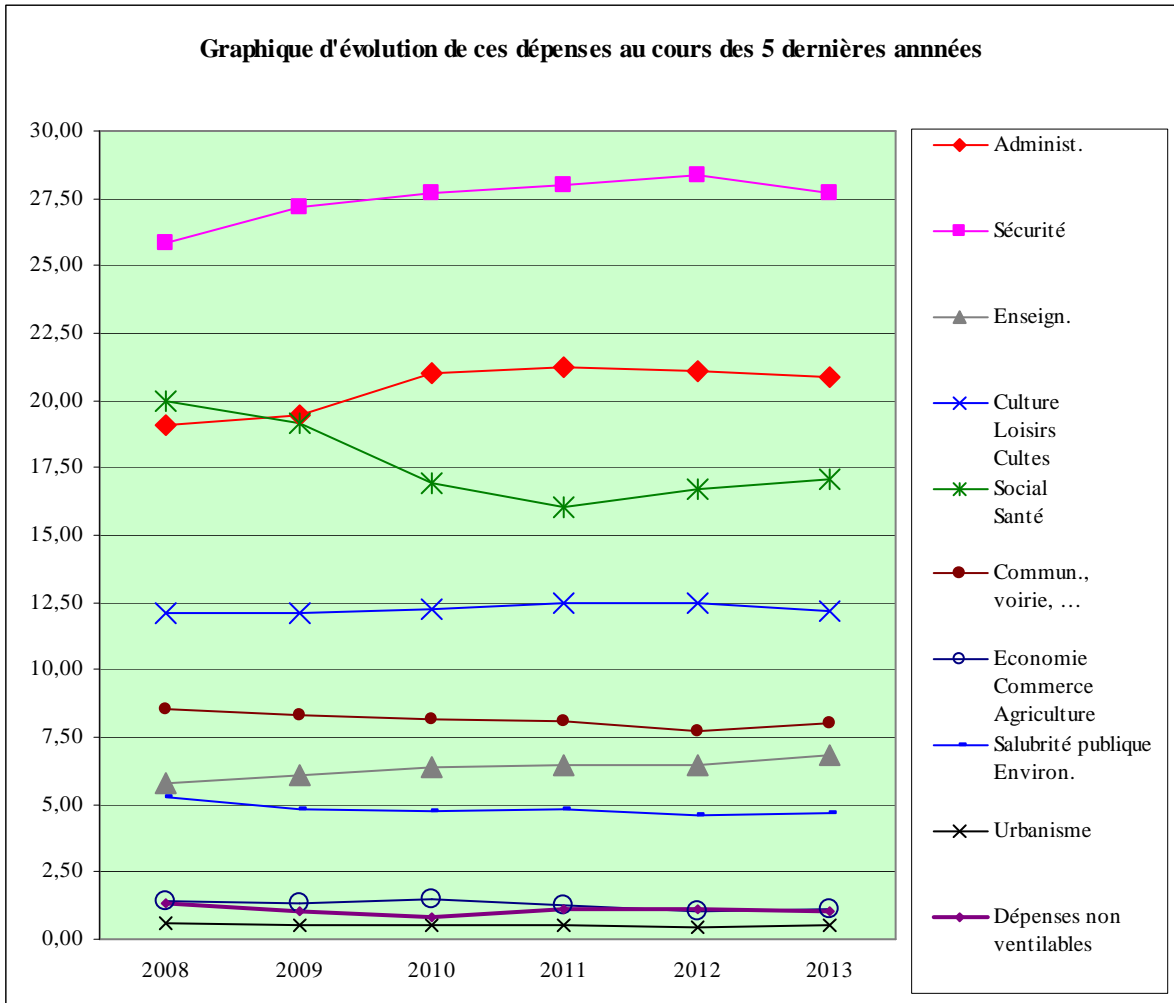
Années	Solde à rembourser au "01/01" (€)	Montant total des dépenses	% des soldes restant dus par rapport aux dépenses totales
2011	44.864.519,47	45.153.031,76	99,36%
2012	42.054.049,07	45.375.562,05	92,68%
2013	41.429.858,40	47.342.244,11	87,51%

Ventilation fonctionnelle

Libellés	Montants en €	%
Administration et services généraux	9.891.485,21	20,89
Sécurité	13.101.374,58	27,67
Communications, voirie, cours d'eau	3.797.037,69	8,02
Economie - Commerce - Agriculture	512.599,69	1,08
Enseignement	3.244.813,10	6,85
Culture, Loisirs & Cultes	5.767.739,46	12,18
Social & Santé	8.069.779,77	17,05
Salubrité publique - Environnement	2.210.721,41	4,67
Urbanisme	261.554,14	0,55
Dépenses non imputables	485.139,06	1,02
Total	47.342.244,11	100,00

Évolution de ces dépenses au cours des 5 dernières années

Années	Administ.	Sécurité	Commun., voirie, ...	Economie Commerce Agriculture	Enseign.	Culture Loisirs Cultes	Social Santé	Salubrité publique Environ.	Urbanisme	Dépenses non ventilables	Total
2008	19,12	25,83	8,57	1,38	5,80	12,07	19,99	5,30	0,57	1,36	100,00
2009	19,43	27,19	8,29	1,37	6,11	12,09	19,14	4,85	0,52	1,01	100,00
2010	20,99	27,68	8,16	1,47	6,41	12,27	16,90	4,77	0,51	0,84	100,00
2011	21,24	28,03	8,13	1,25	6,43	12,49	16,01	4,81	0,52	1,10	100,00
2012	21,07	28,35	7,72	1,02	6,49	12,50	16,73	4,57	0,44	1,10	100,00
2013	20,89	27,67	8,02	1,08	6,85	12,18	17,05	4,67	0,55	1,02	100,00



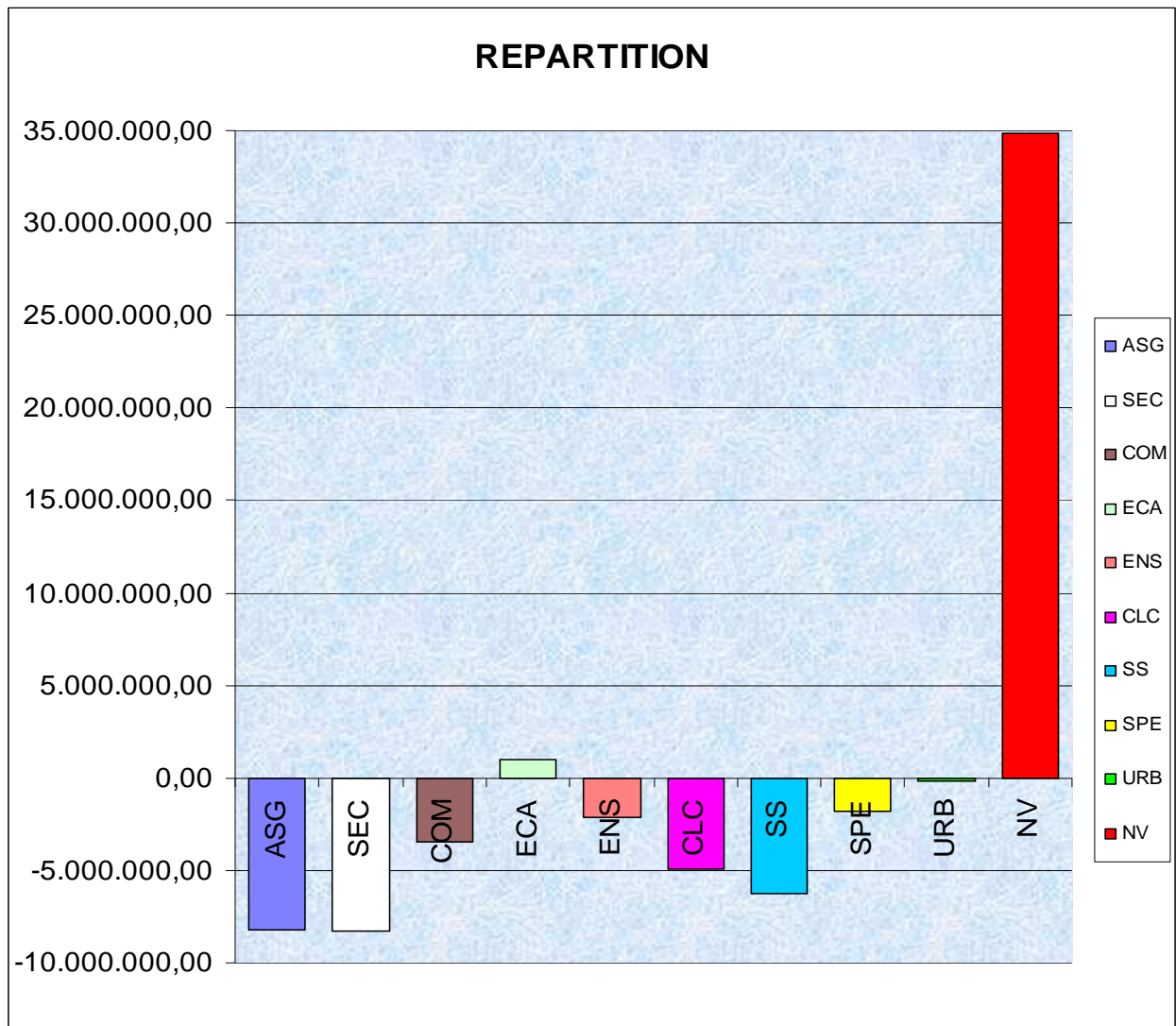
Une autre analyse des dépenses consiste à comparer la charge nette de différents groupes d'activité, c'est-à-dire en déduisant des dépenses, les recettes à percevoir.

Libellés		Montants en €
Administration et services généraux	ASG	-8.229.109,76
Sécurité	SEC	-8.264.119,49
Communications - Voirie - Cours d'eau	COM	-3.452.427,56
Economie - Commerce - Agriculture	ECA	960.073,63
Enseignement	ENS	-2.112.211,89
Culture, Loisirs & Cultes	CLC	-4.918.553,64
Social & Santé	SS	-6.283.518,31
Salubrité publique - Environnement	SPE	-1.840.442,05
Urbanisme	URB	-201.690,16
Non ventilables (recettes/dépenses)	NV	34.850.918,96

Boni ex. propre

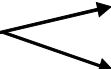
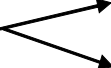
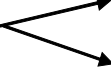
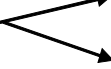
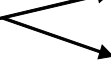
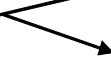
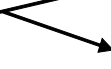
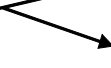
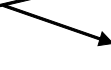
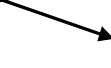
508.919,73

Voir explication en page 13



Explications de la page 12

Circulaire du 18/10/2012 relative à l'élaboration des budgets pour l'exercice 2013, page 8/136.
 "...(le rapport) comprendra un tableau exposant la situation nette de chaque fonction budgétaire, soit le total des recettes de la fonction moins le total des dépenses de la fonction".

Administration et services généraux	-8.229.109,76		Voir page 6 "Recettes"	"Ventilation fonctionnelle"	1.662.375,45
			Voir page 10 "Dépenses"	"Ventilation fonctionnelle"	9.891.485,21
Sécurité	-8.264.119,49		Voir page 6 "Recettes"	"Ventilation fonctionnelle"	4.837.255,09
			Voir page 10 "Dépenses"	"Ventilation fonctionnelle"	13.101.374,58
Communications, voirie, cours d'eau	-3.452.427,56		Voir page 6 "Recettes"	"Ventilation fonctionnelle"	344.610,13
			Voir page 10 "Dépenses"	"Ventilation fonctionnelle"	3.797.037,69
Economie-Commerce-Agriculture	960.073,63		Voir page 6 "Recettes"	"Ventilation fonctionnelle"	1.472.673,32
			Voir page 10 "Dépenses"	"Ventilation fonctionnelle"	512.599,69
Enseignement	-2.112.211,89		Voir page 6 "Recettes"	"Ventilation fonctionnelle"	1.132.601,21
			Voir page 10 "Dépenses"	"Ventilation fonctionnelle"	3.244.813,10
Culture-Loisirs-Cultes	-4.918.553,64		Voir page 6 "Recettes"	"Ventilation fonctionnelle"	849.185,82
			Voir page 10 "Dépenses"	"Ventilation fonctionnelle"	5.767.739,46
Social-Santé	-6.283.518,31		Voir page 6 "Recettes"	"Ventilation fonctionnelle"	1.786.261,46
			Voir page 10 "Dépenses"	"Ventilation fonctionnelle"	8.069.779,77
Salubrité publique-Environnement	-1.840.442,05		Voir page 6 "Recettes"	"Ventilation fonctionnelle"	370.279,36
			Voir page 10 "Dépenses"	"Ventilation fonctionnelle"	2.210.721,41
Urbanisme	-201.690,16		Voir page 6 "Recettes"	"Ventilation fonctionnelle"	59.863,98
			Voir page 10 "Dépenses"	"Ventilation fonctionnelle"	261.554,14
Non ventilables (Recettes/dépenses)	34.850.918,96		Voir page 6 "Recettes"	"Ventilation fonctionnelle"	35.336.058,02
			Voir page 10 "Dépenses"	"Ventilation fonctionnelle"	485.139,06
	508.919,73				

II. BUDGET EXTRAORDINAIRE

1. RECAPITULATIF

<u>Exercice propre</u> :	recettes	5.679.176,28 €
	dépenses	5.759.163,30 €
	mali	-79.987,02 €
<u>Exercices antérieurs</u> :	recettes	4.281.624,47 €
	dépenses	3.987.476,44 €
	boni	294.148,03 €
<u>Prélèvements</u> :	recettes	124.735,95 €
	dépenses	126.379,77 €
	mali	-1.643,84 €
<u>Résultat général</u> :	boni	212.517,17 €

2. LES RECETTES (Exercice propre)

- Subsidés en capital	2.387.600,00 €
- Emprunts « part communale »	3.281.000,00 €
- Remboursement de participations (877/862-51)	10.576,28 €
	<hr/>
	5.679.176,28 €

3. LES DEPENSES (Exercice propre)

- Frais d'études	783.000,00 €
- Travaux divers	615.000,00 €
- Aménagements divers	559.000,00 €
- Achat véhicules	86.000,00 €
- Acquisitions diverses	283.700,00 €
- Subsidés d'investissements et autres	165.549,44 €
- Travaux aux bâtiments	3.253.000,00 €
- Souscription parts	13.913,86 €
	<hr/>
	5.759.163,30 €

En matière d'investissements, les communes doivent opter pour une balise d'investissements annuelle ou pluriannuelle sur la durée de la mandature (2013 à 2018).

La Ville a choisi une balise pluriannuelle (6 ans).

Deux ratios d'endettement calculés l'un par rapport au volume total de la dette, l'autre par rapport au total des charges financières, nous permettent d'investir par emprunt : 150 € x 6 ans x nombre d'habitants.
Les emprunts des entités consolidées (CPAS, Zone de Police, ...) doivent être repris dans la balise.

En 2013, les emprunts "à charge de la commune" s'élèvent à 6.967.770,15 € (Ville + CPAS).

L'hypothèse retenue dans le tableau d'évolution de la dette est une répartition linéaire de solde de la balise de dette sur les exercices suivants.

Dépenses extraordinaires - Récapitulatif par fonction

	Montants en €
Administration, patrimoine, services généraux	251.703,71
Sécurité	29.000,00
Communications, voirie, cours d'eau	774.000,00
Commerce - Industrie - Agriculture	120.000,00
Enseignement	2.978.000,00
Culture - Loisirs - Cultes	1.160.549,44
Salubrité publique	57.910,15
Logement - Urbanisme	388.000,00
	<u>5.759.163,30</u>

III. POLITIQUE GENERALE ET FINANCIERE.

Ce budget présente donc, au service ordinaire :

- un boni de 4.084.598,31 € aux exercices antérieurs;
- un boni de 508.919,73 € à l'exercice propre;
- soit au niveau du résultat global, un boni de 4.593.518,04 €.

Comme les années précédentes, les charges financières que doit supporter le budget de la ville restent importantes. Les dépenses de personnel prévoient l'augmentation des salaires liée à l'indexation ainsi qu'aux évolutions des échelles barémiques, aux allocations pour diplôme, à l'octroi de fonctions supérieures mais aussi la hausse du taux de la cotisation « pension » appliquée sur les salaires des membres du personnel statutaire. Le volume de l'emploi a été maintenu.

Les dépenses de fonctionnement subissent non seulement l'augmentation des coûts des dépenses « énergie » (gaz, électricité, eau, carburants, ...) mais aussi de toutes les dépenses nécessaires au bon fonctionnement d'une administration : entretien des bâtiments, entretien des véhicules, assurances diverses, fournitures de bureau, ...

Les dépenses de transferts, qui représentent près d'un quart des dépenses totales (24,21%), supportent les dotations accordées aux entités consolidées qui dépendent en grande partie de la ville comme le CPAS, la zone de police, les asbl paracommunales, les fabriques d'église.

Les dépenses de dette, soit principalement les dépenses des intérêts et remboursements des emprunts, sont maîtrisées depuis plusieurs années et restent stables par rapport au volume total des dépenses.

Quant aux recettes, et comme les années précédentes, ce budget a dû tenir compte de la non indexation des recettes accordées dans le cadre des projets subventionnés (plan de cohésion sociale, encadrement des peines et mesures judiciaires alternatives, plan stratégique de sécurité et de prévention, ...), de la perte d'une recette de plus de 221.000,00 € de la taxe sur la force motrice en raison de l'arrêt de moteurs de la centrale nucléaire.

Le nouvel arrêté de Monsieur le Gouverneur de la Province relatif à la répartition des frais des services d'incendie, nous a permis d'inscrire une recette de 3.132.533,29 €, inscription budgétaire plus proche de la réalité, à l'article n° 351/485-48, soit 715.394,93 € en plus par rapport aux années précédentes.

Rappelons que nous ne pouvions inscrire qu'une recette basée sur le montant des avances trimestrielles calculées sur la base de la dernière redevance définitivement arrêtée, soit celle de 2006 qui tenait compte des frais admissibles de 2005. Nous devons aussi recevoir prochainement les arriérés pour ces années où nous n'avons pas reçu notre dû.

L'analyse des coûts nets, le total des recettes de la fonction moins le total des dépenses de la fonction, démontre que la sécurité, l'aide aux plus démunis, le soutien à la culture et au sport, l'enseignement restent les priorités du collège.

Quant au service extraordinaire, il se présente comme suit :

- un boni de 294.148,03 € aux exercices antérieurs;
- un mali de 79.987,02 € à l'exercice propre;
- soit un boni global de 212.517,17 €.

En matière d'investissements, il convient de citer la rénovation de l'école de Ben, les travaux à l'école d'Outre-Meuse, l'installation de systèmes de sécurisation dans les écoles, les réfections de la rue de la Caserne, du chemin Hody, de la rue Thiénoigrives, l'aménagement de zones 30 au centre ville, la réfection des trottoirs, la modernisation de l'éclairage public et touristique, la restauration du mur d'enceinte et du portail du couvent des Frères Mineurs, la poursuite de l'aménagement des salles du musée, l'aménagement d'un logement social à la gare Saint-Hilaire, les frais d'études pour l'amélioration de la mobilité et des parkings, etc.

En matière de transferts, citons la subvention au R.F.C. Huy afin de financer divers travaux d'infrastructure, aux fabriques d'église de la Collégiale (réparation du toit de l'église et du presbytère), de Saint-Remi (réparations des locaux et des sanitaires), de Saint-Etienne (réparation des cloches), de Saint-Léonard (réparation des corniches) et de Sainte-Gertrude (remplacement du chauffage).